



RAPPORT ESG

2025

Table des matières

1. Notre démarche ESG

- Une démarche structurée et volontariste
- Méthodologie appliquée de notre démarche

3. Annexe

- Conformité réglementaire SFDR
- Indicateurs PAI
- Indicateurs supplémentaires et partis pris

2. Reporting 2025

- Albarest Partners
- Fonds de dotation En Cordée
- Performance ESG des portefeuilles (Albacap 1 et Albacap 2)

Disclaimer



Le contenu de ce document est strictement confidentiel et exclusivement destiné aux investisseurs du fonds ALBACAP 1 et ALBACAP 2.

Le document a été préparé par notre équipe ESG sur la base des informations fournies par les participations du portefeuille d'Albarest Partners, et suite aux différents travaux réalisés avec certaines d'entre elles.

Les informations collectées couvrent l'année 2025, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. La collecte des informations a été effectuée via la plateforme Apiday entre février et mars 2025.

Edito de l'équipe ESG

« Donner du sens à nos investissements ! »

Portés par cette conviction, nous avons poursuivi cette année le renforcement de notre démarche ESG au sein d'Albarest Partners et auprès de l'ensemble de nos participations.

L'année écoulée a été celle de la structuration : celle d'outils d'analyse et de suivi plus robustes, au service d'un pilotage plus fin, plus lisible et plus exigeant de nos engagements.

Elle a aussi été celle du dialogue renforcé avec chacune de nos participations, afin de mieux appréhender leurs enjeux propres, d'identifier les priorités qui leur sont spécifiques et de construire, à leurs côtés, des réponses concrètes et pragmatiques. C'est dans cette proximité que se dessine, selon nous, une démarche ESG réellement utile et créatrice de valeur.

Enfin, nous avons souhaité contribuer plus largement à l'élan collectif en participant aux initiatives de place qui font progresser la finance durable dans son ensemble. Car nous sommes convaincus que la transformation du secteur passe aussi par le partage des bonnes pratiques, la coopération entre acteurs et l'ambition commune d'élever les standards.



Marine BONNELL
Operating partner ESG



Laure THIBIERGE
Associée

01

Notre démarche ESG

Une démarche ESG structurée et volontariste

3 enjeux ESG prioritaires

En tant qu'**investisseur responsable et engagé**, Albarest Partners adopte une démarche **ESG globale**, tant au niveau de la société de gestion que des fonds gérés Albacap 1 et Albacap 2 (*article 8 selon la réglementation SFDR en vigueur*).

Nos principales caractéristiques (E/S/G) promues :

- Partage de la valeur
- Développement de la mixité et de l'insertion professionnelle
- Atténuation du réchauffement climatique

Notre contribution aux objectifs du Développement Durable



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Mixité professionnelle (D&I)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Création d'emplois et Partage de la valeur

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Insertion professionnelle (D&I)

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Atténuation des impacts négatifs (dont les GES)

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Atténuation du réchauffement climatique

Signataire des chartes

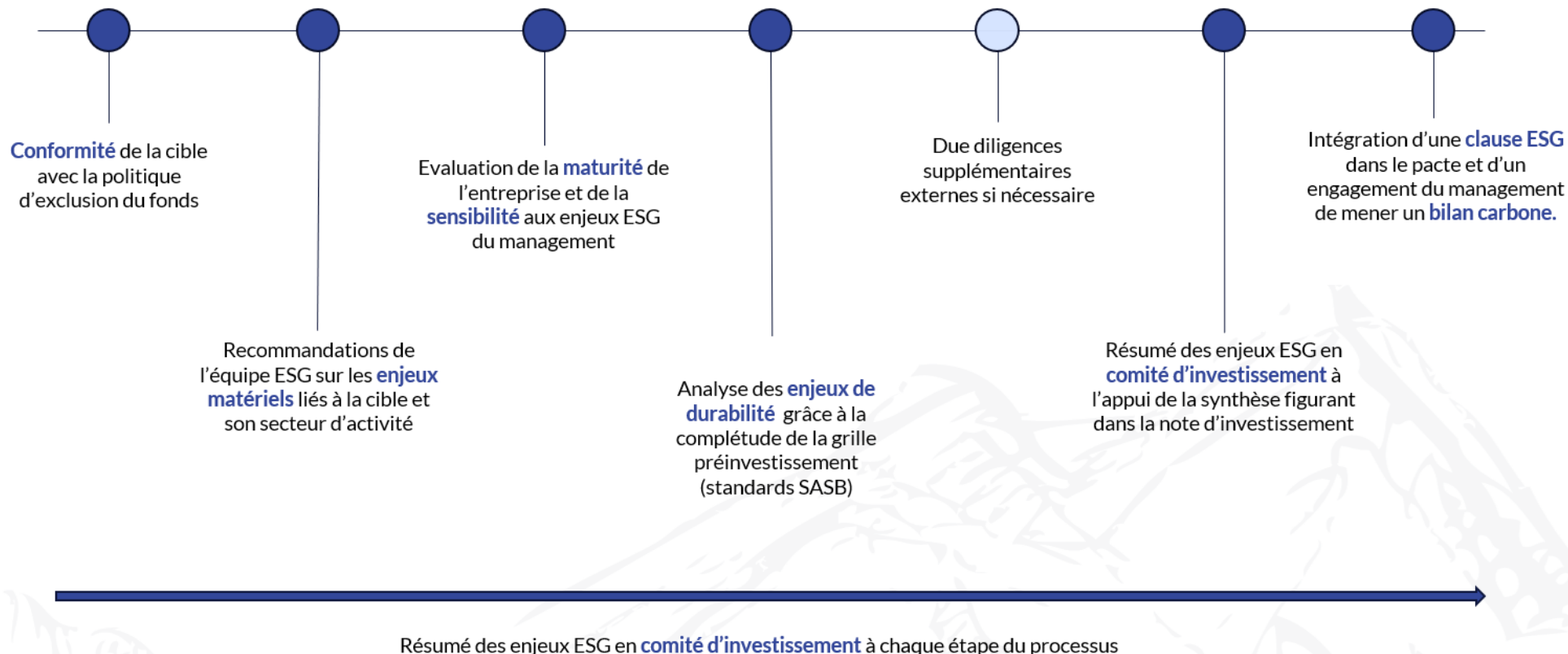


Signature de la charte
« Investisseurs pour la croissance »
et partage de la valeur

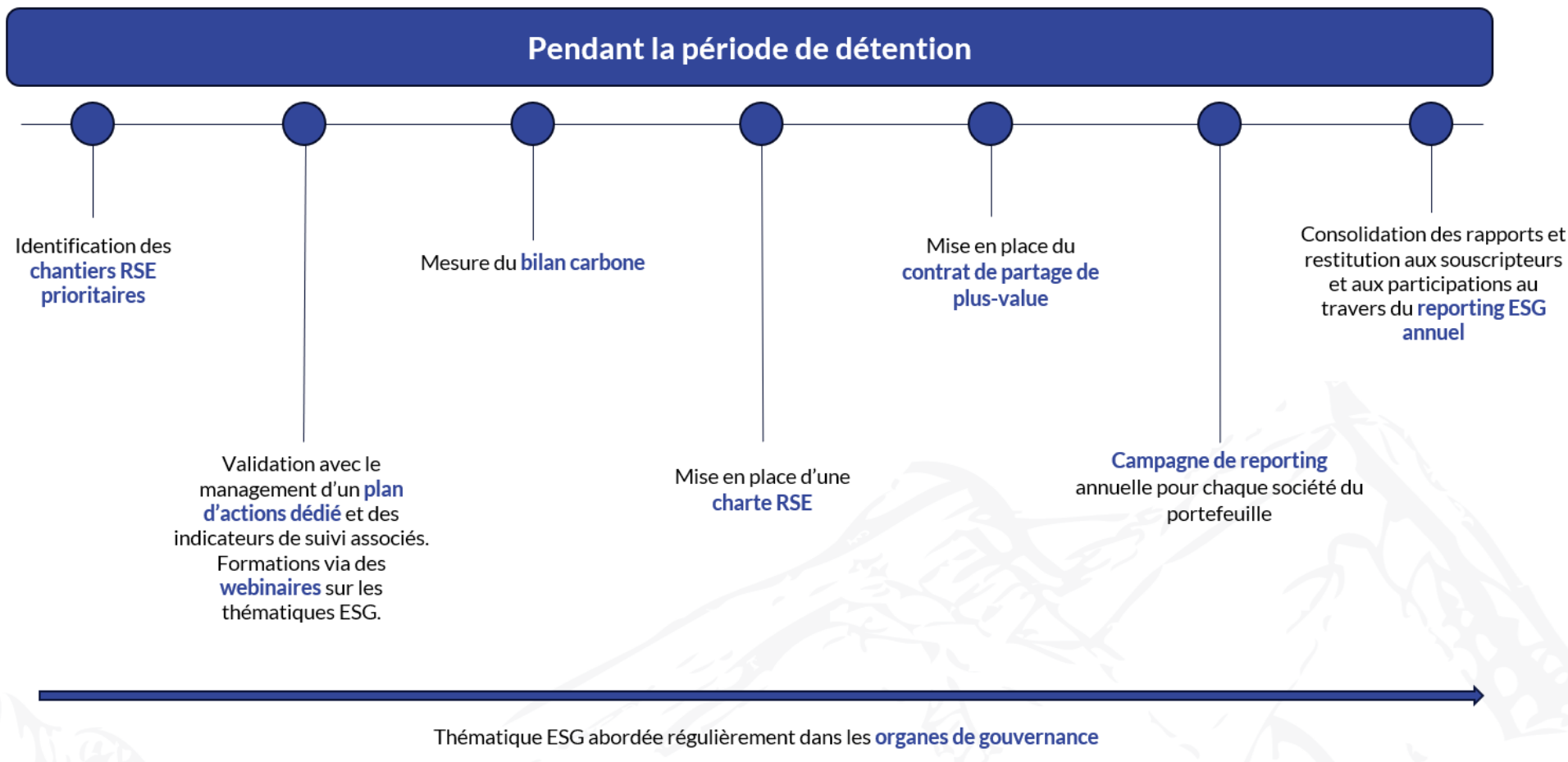


Méthodologie appliquée de notre démarche

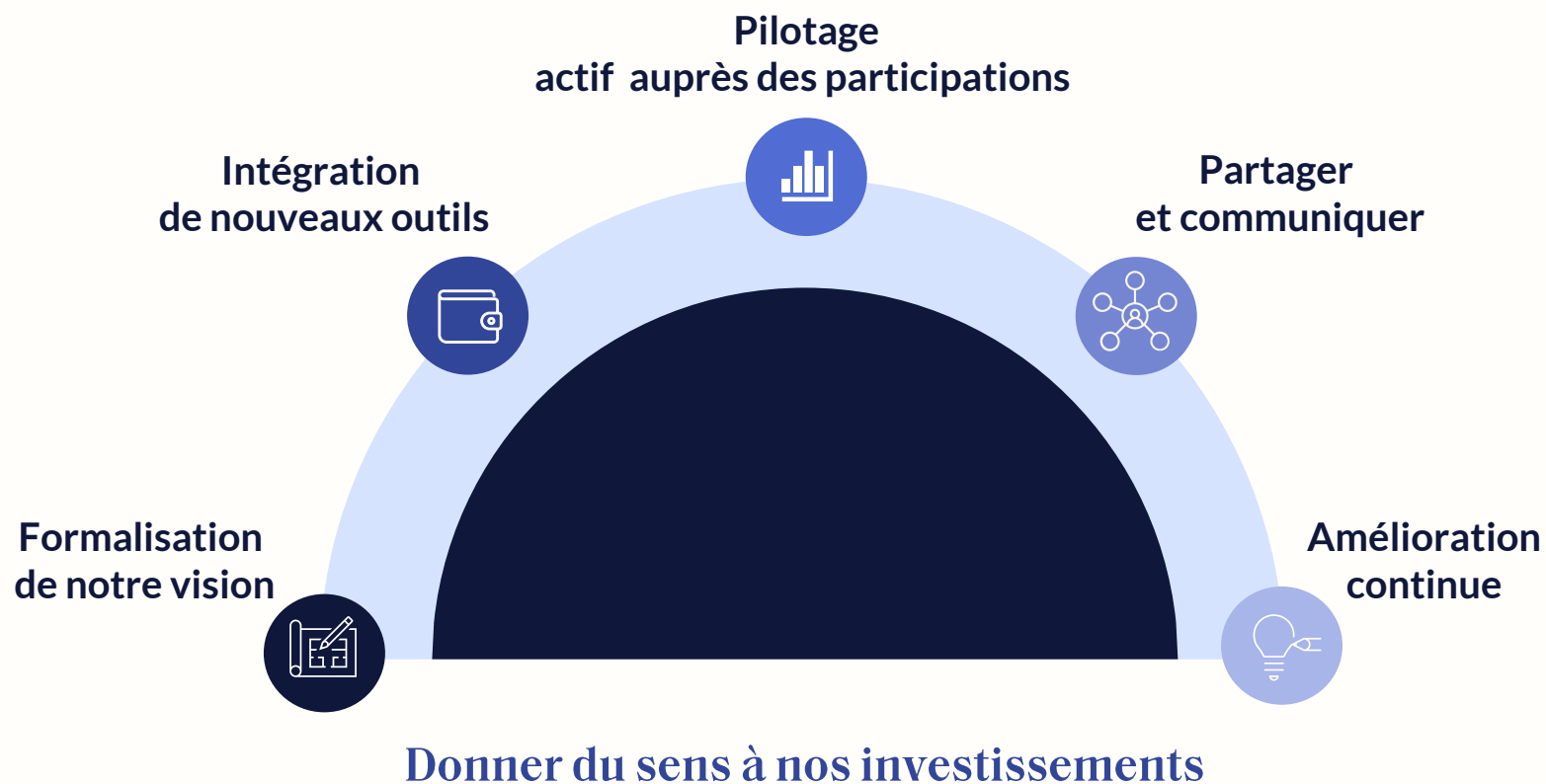
Préalablement à l'investissement



Méthodologie appliquée de notre démarche



Retour sur 2025 : structurer et rendre concrète notre stratégie ESG



02



Reporting 2025



Albarest Partners

Reporting SGP

Gouvernance	2022	2023	2024	2025
-------------	------	------	------	------

Organes de gouvernance

% femmes dans le directoire	33%	33%	33%	33%
Forme duale	Non	Non	Non	Non

Gouvernance ESG

Responsable ESG	Oui	Oui	Oui	Oui
Code de déontologie	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique ESG	Oui	Oui	Oui	Oui
ESG abordée en directoire	Oui	Oui	Oui	Oui
Reporting ESG des sociétés du portefeuille	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique d'exclusion	Oui	Oui	Oui	Oui
Litiges et controverses durant l'année	Non	Non	Non	Non

Social	2022	2023	2024	2025
--------	------	------	------	------

Effectifs

Effectifs permanents à la fin de l'année	7	8	8	10
% femmes dans les effectifs	43%	50%	50%	50%
% femmes dans l'équipe d'investissement	33%	33%	33%	29%
Effectifs non permanents	0	0	0	

Environnement

Mesure de l'empreinte carbone	Oui (données 2021)
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 1 et 2	5,3
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 3	81,7
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 1, 2 & 3	87

Engagements



Formations (premier secours) et partage de connaissances (stages de découvertes)



Echanges avec notre écosystème en AURA



Cybersécurité



Fonds de dotation En
Cordée

Fonds de dotation nouvelles associations soutenues

Education

Télémaque

Handicap



6 dotations cumulées
de 28 700 €



Insertion professionnelle / réinsertion



Santé



Des associations de notre territoire à fort impact social

Telemaque

L'association agit pour l'égalité des chances dans l'éducation et vise à relancer l'ascenseur social en accompagnant des jeunes issus de territoires fragiles.



Amis FSH

L'association soutient la recherche des personnes atteintes de myopathie facio-scapulo-humérale et propose une communauté d'entraide.



Les enfants de la balle

L'association supporte l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les clubs de sport. Le projet est associé au programme Positive Lab.



60 000 rebonds

L'association sort de l'isolement et accompagne des entrepreneurs en phase de rebond à s'orienter vers un nouveau projet personnel et/ou professionnel.



Adopte une asso

L'association permet à des personnes fragiles de s'investir en tant que bénévoles. Un programme dédié aux salariés existe, soutenant la solidarité.



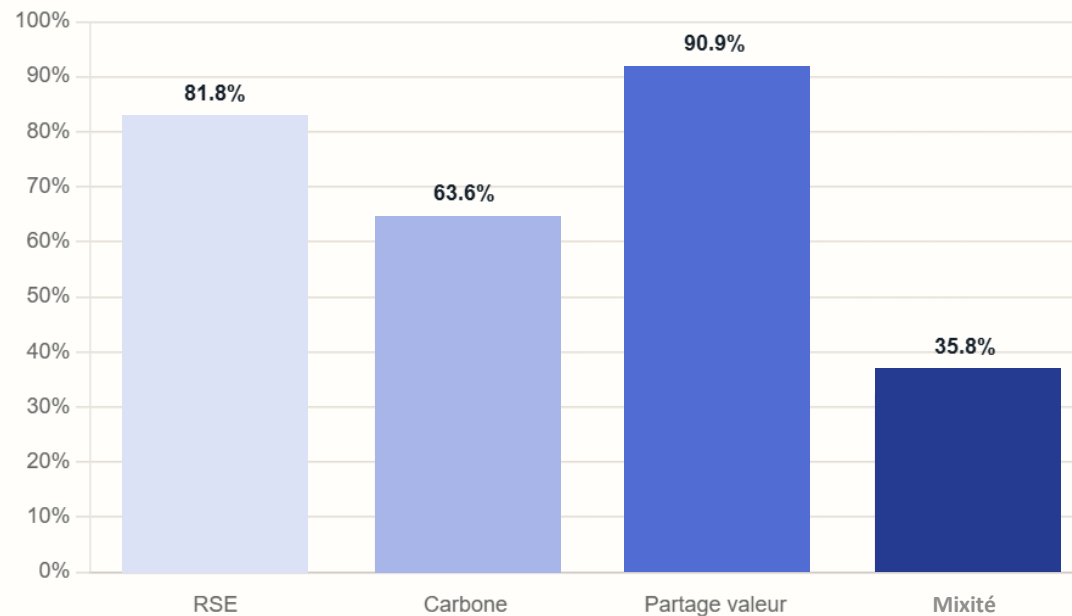
Voisins et soins

L'association accompagne à domicile des personnes gravement malades ou en fin de vie, avec des soins portés par des professionnels et bénévoles formés.



Performance ESG des portefeuilles

Performance globale ESG Albacap 1 et Albacap 2



KPIs prioritaires – 11 participations

81,8% de nos participations ont une politique RSE en place, 63,6 % ont réalisé un bilan carbone, 90,9% ont mis en place un mécanisme de partage de la valeur, et les femmes représentent 35,8 % des effectifs totaux du portefeuille.

Nos axes prioritaires d'analyse

Albacap 1 et Albacap 2

Environnement	Social	Gouvernance
Bilan carbone	Partage de la valeur	RSE abordée au moins une fois par an en conseil
Evaluation des risques climatiques (physiques et transition)	Mixité	Charte et plan d'action
Consommation énergie et eau	Effectif	Procédure de sécurité SI et cybersécurité
Gestion des déchets	Taux d'accidents	Certification et supply chain

Performance environnementale Albacap 1 et Albacap 2

Environnement

Bilan carbone

64 % de nos participations ont réalisé leur bilan carbone.

54 % de nos participations ont définis un plan d'action de décarbonation.

Evaluation des risques climatiques (physiques et transition)

Une première formation a été donnée cette année. L'objectif est de poursuivre ces travaux sur 2026.



Consommation énergie et eau

90 % de nos participations suivent leurs consommations d'énergie.

9% de nos participations ont des rejets maîtrisés et non polluants dans l'eau.

Gestion des déchets

9% de nos participations produisent des déchets dangereux de manière suivie.

100% de nos participations ont mis en place des mesures de recyclage.

Performance sociale

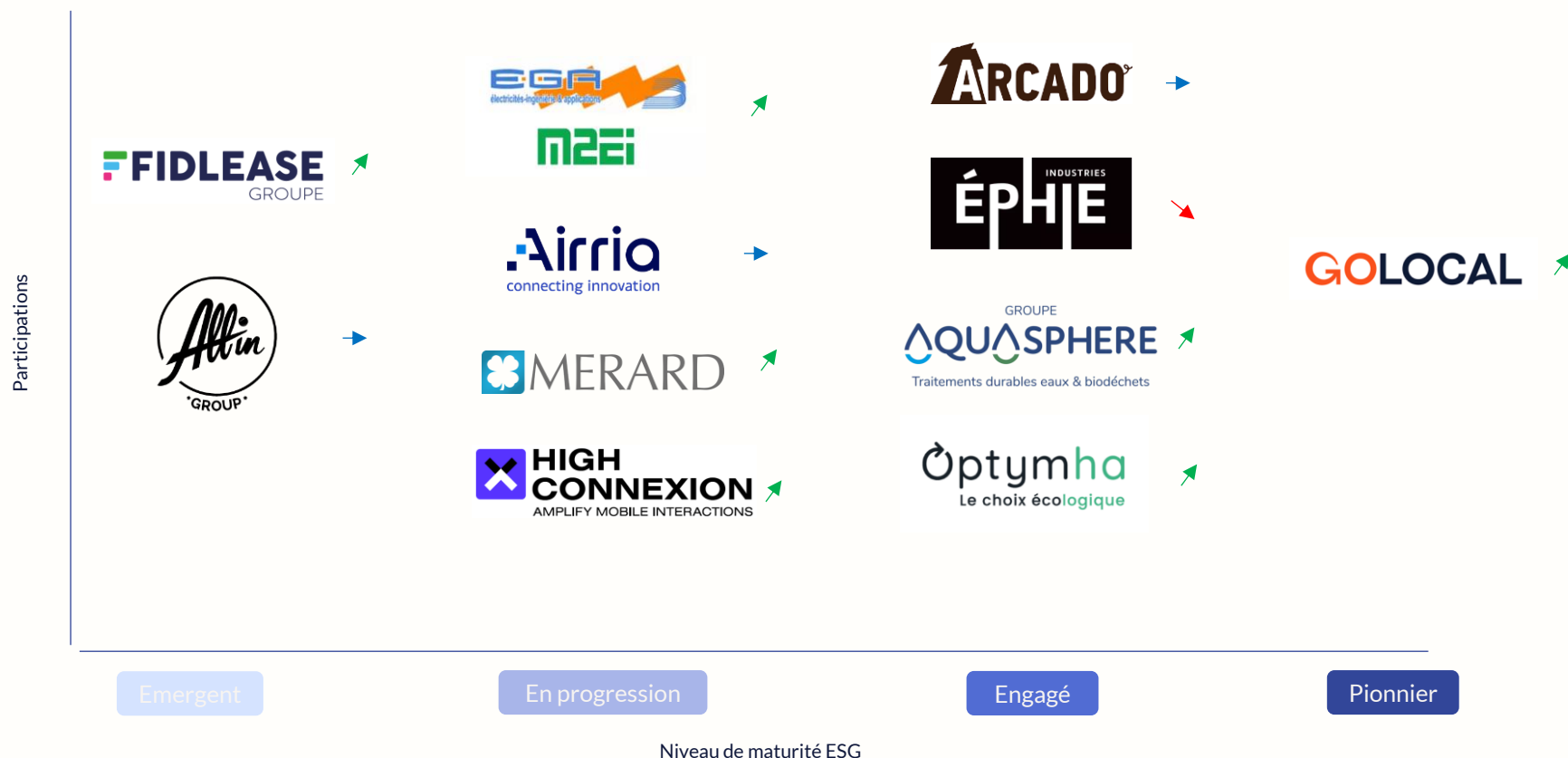
Albacap 1 et Albacap 2

Social		
90 % de nos participations ont mis en place un mécanisme de partage de la valeur.	Partage de la valeur	27% de nos participations ont des actionnaires employés.
36% de femmes dans les effectifs totaux.	Mixité	90% de nos participations organisent des formations à destination de leurs employés.
1 438 employés (ETP) au niveau du portefeuille dont 95% sont basés en France.	Effectif	17 % de turnover en moyenne.
2,8 de taux d'absentéisme moyen.	Taux d'accidents	0,5 taux moyen de gravité des accidents du travail.

Performance au niveau de la gouvernance Albacap 1 et Albacap 2

Gouvernance		
100% de nos participations abordent au moins une fois par an la RSE dans la gouvernance.	0% de nos participations ont eu des litiges RSE majeurs.	RSE abordée au moins une fois par an
82% de nos participations ont une politique RSE en place.	72 % de nos participations ont commencé à mettre en œuvre un plan d'action.	Charte et plan d'action
Confidentiel		Procédure de sécurité SI et cybersécurité
 4 participations ont obtenu la médaille bronze EcoVadis.	45% de nos participations ont déployé une charte d'achats responsables.	Certification et supply chain

Benchmark comparatif des participations Albacap 1 et Albacap 2



Synthèse 2025

- ▶ Notre portefeuille se décompose en **quatre niveaux de maturité ESG**. La majorité de nos participations progressent de manière concrète sur leurs enjeux RSE respectifs.
- ▶ Les organes de gouvernance intègrent bien la RSE comme un sujet à prendre en compte, en structurant progressivement leurs **politiques et plans d'actions concrètement**.
- ▶ La **santé et la sécurité des salariés s'améliorent**, même pour les participations du secteur de l'industrie, et la part des employés formés reste très importante.
- ▶ La mise en place des mécanismes de **partage de la valeur** est à présent instaurée à 90% au niveau de notre portefeuille.
- ▶ L'**effectif** consolidé des participations reste **constant** avec toujours des emplois locaux et pérennes, et un **turnover stable**.
- ▶ La **mixité a augmenté** et un programme de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion a débuté sur 2025.
- ▶ La **décarbonation** des participations reste un **enjeu** mais la mise en place d'un programme sur les risques climatiques est prévue pour 2026.

03



Annexe



031

Conformité réglementaire



Conformité réglementaire SFDR

Albacap 1 et Albacap 2

Au niveau de la société de gestion		Références
Art. 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité		Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners
Art. 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités		Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners
Art. 5 : Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération		Non disponible
Au niveau du fonds Albacap 1 et 2 – Article 8		Références
Albacap 1 et 2– Allocation		
Proportion minimum d'investissements alignés avec les caractéristiques E/S promues		90%
	...dans des activités économiques qualifiées d'environnementalement durables selon la Taxonomie de l'UE	0%
Proportion minimum d'investissement durables avec un objectif environnemental...	... dans des activités économiques non qualifiées d'environnementalement durables selon la Taxonomie de l'UE	0%
Proportion minimum d'investissements durables avec un objectif social		0%
Autres investissements		10%
Obligations		
Description des caractéristiques promues par le fonds, par la méthodologie utilisée pour les promouvoir et des pratiques de bonne gouvernance que les sociétés doivent appliquer		Voir le « <i>Pré-contractual disclosure for financial products</i> » (RTS)
Intégration des risques de durabilité dans la décision d'investissement et dans la considération du risque d'impact sur la profitabilité du produit		
Considération des Principales incidences négatives – suivi des 14 PAI obligatoires et 2 PAI optionnels		Annuellement : Rapport ESG
Alignement à la Taxonomie de l'UE		0% (pas de proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental)

Conformité réglementaire Article 29 LEC

Albacap 1 et Albacap 2

Article 29 de la « Loi Energie-Climat » française	Références
1. Approche générale de l'entité	<i>Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners</i>
2. Moyens internes pour contribuer à la transition	
3. Gouvernance ESG au sein de l'entité financière	
4. Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les gestionnaires	
5. Investissements durables et investissements dans les combustibles fossiles	
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	<i>Non applicable à Albarest Partners</i>
7. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	
8.a – Intégration du risque ESG dans la gestion des risques	
8. bis – Intégration des risques ESG dans la gestion des risques : description des risques ESG et plan d'action associé	
9. Mesures d'amélioration	

03.2

Indicateurs PAI



Nos trois caractéristiques

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau des portefeuilles relatives aux indicateurs des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds dans le cadre de sa démarche Article 8 défini par le Règlement Européen 2019/2088 («Règlement SFDR ») :

Nom	Définition	Unité	Valeur 2025	Périmètre 2025
Promotion de la caractéristique n°1 : Partage de la valeur				
Mise en place d'un contrat de partage de la plus-value	Le contrat de partage de la plus-value est un contrat prévoyant le partage de la plus-value réalisée lors de la prochaine cession de la société. Le partage de la plus-value prévu doit aller du top management;	Oui/non	90,9 % Oui	11/11
Montant de la plus-value par employé partagée avec les employés des sociétés en portefeuille à la sortie de l'investissement		€ par employé	Non applicable	
Promotion de la caractéristique n°2 : Développer la mixité professionnelle à tous les niveaux de l'entreprise et favoriser la réinsertion				
Part de femmes sur l'effectif total	100 * Nombre de femmes au 31/12 / Effectif physique total de la société au 31/12	%	35,8	11/11
Promotion de la caractéristique n°3 : Atténuation du réchauffement climatique				
Réalisation d'un bilan carbone		Oui/Non	64 % Oui	11/11
Emissions carbone en cas de réalisation d'un bilan carbone		TCO2e	17 780	11/11

Principal Adverse Impacts (1/2) Albacap 1

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau du portefeuille relatives aux indicateurs des principales incidences négatives (PAI - Principal Adverse Impacts) définis par le Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR ») :

N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2024	Périmètre 2024	Valeur 2025	Périmètre 2025
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	2 530	8/12	2 329	5/10
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	248	8/12	199	5/10
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 3)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	16 093	6/12	15 080	5/10
1	Emissions de gaz à effet de serre totales	Emissions de gaz à effet de serre totales (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	18 862	8/12	17 458	5/10
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ investis	215	8/12	312	5/10
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES des entreprises du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ CA	292	9/12	403	5/10
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0	12/12	0	10/10
5	Part d'énergie non renouvelable consommée	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	50	8/12	93	5/10
5	Part d'énergie non renouvelable produite	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	0	8/12	0	8/10
6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh/M€ de CA	Sector C Ephie Industries = 0,35 Sector G Golocal = 0,39	12/12	Sector C = 0,23 Sector G = 0,1	2/10

Principal Adverse Impacts (2/2) Albacap 1

N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2024	Périmètre 2024	Valeur 2025	Périmètre 2025
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	0	12/12	0	8/10
8	Emissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	0,01	9/12	0	8/10
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	0,46	7/12	0,43	8/10
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	12/12	0	10/10
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	87	12/12	85	10/10
12	Ecart de rémunération non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	%	17	12/12	13	7/10
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	%	72	12/12	80	9/10
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0	12/12	0	10/10
15	Additionnel : Part d'énergie renouvelable consommée	Part d'énergie renouvelable consommée	%	50	12/12	6	10/10
16	Additionnel : Taux de fréquence des accidents du travail	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Nb	4,5	9/11	4	9/10

Principal Adverse Impacts (1/2) Albacap 2

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau du portefeuille relatives aux indicateurs des principales incidences négatives (PAI - Principal Adverse Impacts) définis par le Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR ») :

N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2025	Périmètre 2025
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	-	0/1
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	-	0/1
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 3)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	-	0/1
1	Emissions de gaz à effet de serre totales	Emissions de gaz à effet de serre totales (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	-	0/1
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ investis	-	0/1
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES des entreprises du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ CA	-	0/1
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0	1/1
5	Part d'énergie non renouvelable consommée	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	100	1/1
5	Part d'énergie non renouvelable produite	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	0	1/1
6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh/M€ de CA	-	-

Principal Adverse Impacts (2/2) Albacap 2

N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2025	Périmètre 2025
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	0	1/1
8	Emissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	0	1/1
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	0	1/1
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	1/1
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	1/1
12	Ecart de rémunération non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	%	44	1/1
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	%	100	1/1
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0	1/1
15	Additionnel : Part d'énergie renouvelable consommée	Part d'énergie renouvelable consommée	%	0	1/1
16	Additionnel : Taux de fréquence des accidents du travail	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Nb	0	1/1

- Indicateurs
supplémentaires et partis
pris

Indicateurs supplémentaires Albacap 1 et 2



Le tableau suivant présente les ratios ESG complémentaires relatifs au suivi de nos participations tout au long de notre processus d'investissement, de la période de préinvestissement à la période de détention incluse.

Ratios supplémentaires suivis	Références
Préinvestissement	
Appartenance à un secteur de la liste d'exclusion	0%
Intégration des risques de durabilité dans la décision d'investissement	100%
Considération des PAI obligatoires et optionnels	100%
Période de détention	
Alignement avec nos caractéristiques E/S promues	100%
Dépassement A/P extra-financier au 31.12.2025	0%

Partis pris méthodologiques

Outils de collecte :

Depuis début 2024, nous utilisons le logiciel Apiday, un des spécialistes du reporting ESG sur le marché.

Ce choix poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la collecte des données avec une interface simple d'utilisation pour les participations (pré-remplissage avec une IA, référence à la donnée N-1, contrôle de cohérence).
- Faciliter et stabiliser le suivi de la progression des participations et déployer des plans d'amélioration personnalisés.

Appréciations de certaines données :

- Bilan carbone : Les participations ne réalisent pas, sauf exception, leur bilan carbone annuellement. En ce sens, il a été reporté sur l'année 2025 les dernières données disponibles.
- Evaluation des risques climatiques (physiques et de transition) : nous avons ajouté cet indicateur car il nous paraît essentiel, et que nous souhaitons mener une action dédiée à ce sujet auprès de nos participations sur 2026.
- Choix des indicateurs : Nous suivons attentivement l'évolution de la réglementation afin que nos indicateurs correspondent également à ceux de la CSRD et VSME (encore en cours de validation).
- Benchmark du portefeuille : Nous analysons les évolutions de nos participations en les comparant également les unes aux autres, suivant leurs mises en application de nos prérequis (caractéristiques E/S), et de leurs utilisations de nos outils RSE (fournis gracieusement) : appui à la rédaction des politiques, mise en place de rétroplanning, accompagnement 360 par notre operating partner.
- Analyses supplémentaires : Nos analyses supplémentaires sont basées sur notre connaissance du niveau de maturité de nos participations, leur contexte économique actuel et leurs enjeux sectoriels respectifs. Nous nous basons également sur les référentiels ESG du Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB).
- Périmètre : Les sociétés IP Label et Masa étant en cours de cession (pour début 2026), nous ne les avons pas intégrés à ce rapport.

Calcul des ratios :

Certains ratios sont calculés automatiquement sur la base des données remontées par les participations sur Apiday.

Les formules utilisées sont présentées ci-dessous. Ces formules peuvent différer des formules utilisées en interne par les participations mais permettent d'homogénéiser la règle de calcul et donc de comparer et consolider.

Taux de turnover (CDI uniquement)

$100 * (\text{Nombre d'embauches en CDI} + \text{Nombre de départs de CDI}) / 2 / \text{Effectifs en CDI}$

Ecart de rémunération non ajusté

$100 * (\text{Salaire horaire moyen - hommes} - \text{Salaire horaire moyen - femmes}) / \text{Salaire horaire moyen - hommes}$

Taux d'absentéisme

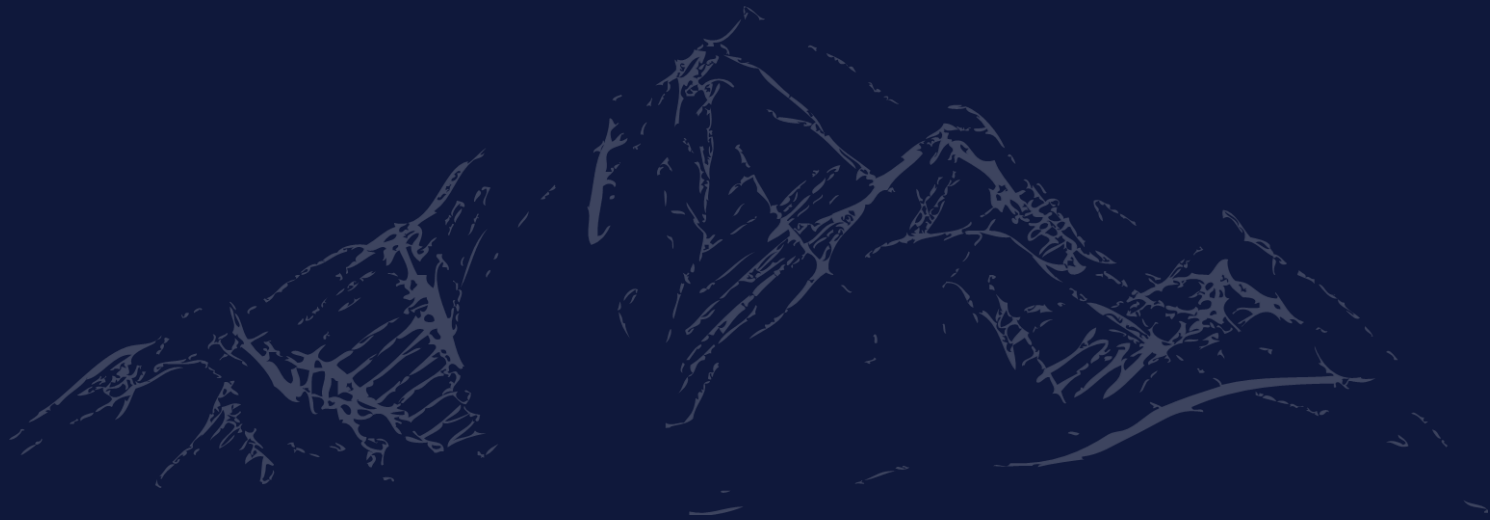
$100 * (\text{Nombre d'heures d'absence tous types d'absences} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées})$

Taux de fréquence des accidents du travail

$1000\,000 * \text{Nombre d'accidents du travail} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$

Taux de gravité des accidents du travail

$1000 * \text{Nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$



www.albarest-partners.com